

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

---

*Années 1854-1855.*

(NOUVELLE SÉRIE.)

---

TOME DEUXIÈME.



LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,  
rue Centrale-St-Pierre, 20.

---

1855.



# DESCRIPTION

D'UNE

## ESPÈCE NOUVELLE DU GENRE MYCÉTOCHARE

(COLÉOPTÈRE DE LA TRIBU DES PECTINIPÈDES),

PAR

ETIENNE MULSANT et VICTOR MULSANT,

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 12 mars 1853).

---

### ***Mycetochares fasciata.***

*Corps allongé ; noir ou noir brun ; hérissé en dessus de poils mi-couchés d'un fauve livide : joues, épistome, bouche et pieds d'un roux testacé. Prothorax noté d'une fossette obliquement transverse au devant de chaque quart externe de la base. Elytres une fois plus longues que larges dans leur milieu ; ruguleusement ponctuées ; presque sans stries ; ornées chacune d'une tache et d'une bande d'un roux testacé ; la tache, humérale, obliquement ovulaire, prolongée jusqu'au quart : la bande, subtransversale, presque des deux tiers aux quatre cinquièmes de leur longueur. Hanches de devant séparées par un prosternum comprimé.*

♂. *Corps allongé ; presque parallèle. Prothorax presque parallèle dans sa seconde moitié. Elytres une fois au moins plus longues qu'elles sont larges dans leur milieu ; subparallèles jusqu'aux deux tiers.*

♀ inconnue.

Long. 0,0 56 (2 1,2 l.). Larg. 0,0022 (1 l.) ♂.

♂. *Corps* suballongé ; peu convexe ; ordinairement noir ou d'un noir brun et garni en dessus de poils d'un fauve livide, clair-semés et mi-couchés. *Tête* marquée de points peu rapprochés sur le front, plus serrés sur l'épistome ; hérissée de poils cendrés ; creusée d'un sillon profond sur la suture frontale ; noire, avec les joues, l'épistome, le labre et les autres parties de la bouche, d'un roux testacé. *Antennes* nébuleuses ou d'un brun roussâtre ; à troisième article à peu près égal au quatrième. *Prothorax* déclive aux angles de devant et élargi jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite ; paraissant presque semi-orbiculaire ; à angles postérieurs rectangulairement ouverts et assez vifs ; faiblement en arc bissinué et dirigé en arrière, à la base, avec les angles moins prolongés en arrière que la partie médiane ; de deux tiers plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; peu convexe ; sans rebords ; marqué, comme le front, de points peu épais, donnant chacun naissance à un poil d'un fauve livide ; ordinairement noir ou brun, parfois moins obscur surtout près des bords ; marqué au devant de chaque sinuosité basilaire, d'une fossette un peu obliquement transverse ; offrant parfois une légère dépression vers l'extrémité de la ligne médiane. *Écusson* en triangle obtus à l'extrémité ; brun ; ponctué et garni de poils d'un fauve livide. *Elytres* presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne presque droite, et obtuses chacune à l'extrémité ; trois fois et demie plus longues que le prothorax ; plus d'une fois plus longues qu'elles sont larges prises ensemble dans leur milieu ; peu convexes ; ruguleusement ponctuées et garnies de poils mi-couchés d'un fauve livide ; à fossette humérale assez marquée ; presque sans stries en n'offrant que près de la suture les traces de deux ou trois stries ; noires ou brunes, ornées chacune d'une tache et d'une bande transversale, d'un flave roussâtre : la tache, un peu obliquement ovale,

couvrant presque depuis l'épaule jusqu'au quart de la longueur, et depuis le côté externe jusqu'au tiers interne de la largeur vers sa moitié, en se rétrécissant d'arrière en avant à partir de ce point : la bande, prolongée depuis le bord externe, à peu près jusqu'à la suture, d'une longueur presque uniforme, couvrant presque depuis les deux tiers jusqu'aux quatre cinquièmes environ de leur longueur. *Dessous du corps* noir, brun ou brun roussâtre ; peu pubescent. *Hanches antérieures* visiblement séparées par un prosternum ordinairement d'un roux flave, comprimé par les hanches et réduit entre elles à une sorte de tranche. *Pieds* d'un roux pâle ou d'un roux testacé.

Cette espèce a été prise à Faillefeu (Basses-Alpes).

Obs. La teinte de quelques-unes des parties du corps offre quelques variations, suivant le développement de la matière colorante. Les individus que nous avons eus sous les yeux n'étaient pas d'un noir bien foncé.